

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du conseil municipal du 28 novembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt huit novembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PONT SUR SEINE, s'est réuni en la mairie, sous la présidence de Mr Michel CUNIN, Maire.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

Mr Michel CUNIN, Maire, Mmes Nathalie STEIN, Danielle LAHAYE, Mrs Michel ROSSI, Denis DESMARES, Maires-Adjoints, Mmes Mireille BOUCHEZ, Liliane CUNIN, Anita GRUSELLE, Mélanie NOEL, Mr Romain BOURDEN, conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Absents et excusés : Mme Josette BOUREL, Mrs Cédric MARECHAL représenté par Mme Nathalie STEIN, Jean-Luc STEIN, Alain DELAMOUR.

Le Conseil a élu comme secrétaire de séance Mme Anita GRUSELLE.

Le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2016 a été lu et approuvé à l'unanimité.

Cessions de parcelles Zone Industrielle – Lieudit Gratte Grue

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appel à offres pour l'acquisition de parcelles en Zone Industrielle, Lieudit Gratte Grue, a eu lieu du 18 octobre 2016 au 18 novembre 2016.

La commission d'ouverture des plis s'est déroulée le 21 novembre 2016.

Une seule offre a été reçue.

Il est donné lecture à l'Assemblée des propositions de la SCI BATISSON de PARIS (75) :

Lot N° 1 de 23.374 m² à 10 €/m²

Lot N° 2 de 12.123 m² à 10 €/m²

Lot N° 3 de 23.925 m² à 10 €/m²

Ces propositions sont accompagnées de la clause suivante : « sous réserve de la détermination des modalités particulières concernant le paiement à fixer d'un commun accord ».

En effet, la dite société envisage de régler 50 % d'acompte à la signature et propose de régler le solde sur plusieurs années.

Considérant ces éléments, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de céder à la SCI BATISSON (ou toute personne morale qui pourrait se substituer) les lots N° 1 et N° 2 à payer à la signature et de ne pas lui vendre le Lot N° 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder à la SCI BATISSON de PARIS (ou toute personne morale qui pourrait se substituer) les parcelles sises à PONT SUR SEINE Lieudit Gratte Grue, cadastrées section ZA N° 78 et N° 86, d'une superficie de 23.374 m² au prix de 10 €/m², correspondant au Lot N° 1, et ZA N° 82 et N° 83, d'une superficie de 12.123 m², au prix de 10 €/m², correspondant au Lot N° 2, étant entendu que le paiement devra se faire à la signature des actes de vente.
- **CHARGE** l'Etude BONNIN-DIAS DE MELO de ROMILLY SUR SEINE de l'établissement des actes de ventes.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU les prestations proposées par le Centre de Gestion de l'Aube en matière de médecine préventive ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Questions diverses

▶ Festivités de fin d'année

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des différentes dates des festivités de Noël :

- Noël des bénévoles et du personnel communal : vendredi 16 décembre 2016 à 18 h 30
- Noël des enfants pontois : dimanche 18 décembre 2016 à 15 h
- Noël des Aînés : mercredi 21 décembre 2016 à 14 h 30
- Concert de Noël de Gérard PICCIOLI : dimanche 25 décembre 2016 à 17 h

▶ Divers

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de divers courriers et remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.